

Extrait du registre des délibérations de la Ville de Villeneuve d'Ascq

Conseil municipal du mardi 9 avril 2024

N° VA_DEL2024_30

Objet : Autorisation à signer un marché - fournitures scolaires

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Alexis VLANDAS, ayant donné pouvoir à Nathalie PICQUOT, Jean-Michel MOLLE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Mariam DEDEKEN, ayant donné pouvoir à Farid OUKAID, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Claudine REGULSKI, ayant donné pouvoir à Fabien DELECROIX, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT étant excusé.

Le marché actuel de fournitures scolaires arrive à son terme le 31 mai 2024. Il convient donc de le renouveler, afin d'assurer les commandes pour la rentrée de septembre 2024. Aussi le marché doit être attribué fin mai 2024 afin d'être effectif dès début juin 2024.

La consultation fera l'objet d'une procédure d'appel d'offre ouvert conformément à l'article R. 2124-2 du Code de la commande publique.

La forme retenue pour l'exécution du contrat est un accord-cadre à bons de commande mono attributaire avec un montant minimum et maximum annuel par lot pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2024 ou à défaut à compter de sa notification et renouvelable 3 fois un an soit jusqu'au 31 mai 2028.

Le marché est alloti selon la décomposition suivante :

Lot	Description	Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT
1	Papeterie et petites		
	fournitures	70 000 € HT	115 000 € HT
2	Livres de classe	30 000 € HT	40 000 € HT
3	Livres de bibliothèque	15 000 € HT	20 000 € HT
4	Dictionnaires	10 000 € HT	15 000 € HT
TOTAL annuel		125 000 € HT	190 000 € HT
TOTAL sur la durée du marché		500 000 € HT	760 000 € HT

N° VA DEL2024 30 1/3

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Lot 1 / Papeterie et petites fournitures

- → **35%** Prix final sur la base des prix remis dans le BPU/DQE (bordereau des prix unitaires/détail quantitatif estimatif)
- → **35**% Qualité des articles proposés sur la base des échantillons remis dans le cadre du présent marché
- → **15%** Commande en ligne comme suit :
 - ✓ Facilité d'utilisation du site
 - ✓ Distinction des prix (prix BPU et hors BPU au moment de la sélection des articles)
 - ✓ Traitement des réclamations en ligne
 - ✓ Modalité de formation et/ou d'assistance à l'utilisation du site des gestionnaires du service affaires scolaires, des directeurs et des enseignants.
- → 15% Dispositif pour assurer une liaison personnalisée comme suit :
 - ✓ Disponibilité et réactivité dans le service après-vente (gestion des remplacements, des reprises en cas d'erreur ou d'indisponibilité d'un article)
 - ✓ Modalités mises en œuvre pour respecter les délais de livraison (organisation, logistique)

Lots 2 et 3 / Livres de classe et de bibliothèque

- → **40%** Prix :
 - √ 30% livres de classe
 - ✓ 10% livres de bibliothèque
- → **20%** Diversité des fonds
- → **15%** Délai de livraison
- → 15% Liaison personnalisée et facilité de gestion des commandes
- → **10%** Outil de commande en ligne (facilité et ergonomie)

Lot 4 / Dictionnaires :

- → 50% Prix analysé sur la base du BPU/DQE
- → **40%** Valeur technique
 - ✓ 20% Solidité
 - ✓ 10% Aisance d'utilisation (type de papiers)
 - ✓ 5% Illustrations
 - √ 5% Caractères d'imprimerie (lisibilité)
- → 10% Délai de livraison

Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 25 mars 2024, Il est proposé aux membres du conseil :

- d'autoriser M. le maire à signer le marché de fournitures scolaires conformément à la décision qui sera rendue par la commission d'appels d'offres qui se tiendra au mois de mai 2024;
- d'autoriser au cas où l'appel d'offres serait infructueux, le lancement d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables sur le fondement de l'article R. 2122-2 du Code de la commande publique ;
- de s'engager à inscrire les crédits nécessaires pour les budgets à venir;
- d'imputer les dépenses aux comptes correspondants dans la limite des crédits budgétaires votés.

N° VA DEL2024 30 2/3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire, Antoine MARSZALEK Pour extrait conforme, Le Maire, Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 12 avril 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20240409-202457-DE-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 11 avril 2024

N° VA_DEL2024_30 3/3